



CAP de l'Inspection du Travail des 13 et 14 décembre 2011

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous posez vos questions à l'adresse suivante :
syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration Préalable

Nous voici donc réunis en CAP de l'Inspection du travail pour une nouvelle mandature avec une équipe en partie renouvelée.

Souhaitons que cette nouvelle mandature nous permette de travailler correctement au service de tous nos collègues désireux d'obtenir une mutation, de figurer sur un tableau d'avancement ou souhaitant aussi parfois une révision de leur évaluation.

Pour travailler correctement, il nous faut des moyens. C'est-à-dire d'abord un nombre de CAP suffisant pour traiter au plus vite les demandes de mutation ; une transparence totale quant aux vacances de postes (et la suppression des mutations infrarégionales qui gèlent et cloisonnent la mobilité des agents) ; une CAP qui ne soit pas une chambre d'enregistrement de décisions d'affectation d'agents décidées par l'administration en dehors du paritarisme.

Il nous faut également avoir plus de transparence quant aux règles qui commandent les priorités à mutation ou les mutations hors CAP sur une même résidence administrative par exemple. L'application de ces règles étant à géométrie variable, nous continuons à réclamer la réunion d'un groupe de travail sur ce point.

Concernant l'affectation des IET

Il est urgent de réfléchir sur les conditions d'affectation des IET suite à la réforme du cursus de formation. L'affectation floue des IET au sein de la structure régionale est compliquée à gérer. Il est en effet, tout à fait légitime que nos collègues, après leur primo affectation souhaitent se rapprocher de leur famille ou de leur conjoint. Mais cela ne peut se faire aux dépens d'autres collègues plus anciens. Or, certaines situations de blocage conduisent à léser certains collègues qui se trouvent dans une situation de mal être au travail.

Par ailleurs, nous interrogeons également l'administration sur les collègues Inspecteurs qui ont été affectés début décembre sur les postes « Emploi ». Il nous semble, en effet, que ces collègues ne soient pas les mieux armés pour faire face à leur nouvelle fonction et qu'ils aient besoin rapidement de formations complémentaires. Comment ces IT pourront-ils accéder à ces formations complémentaires alors qu'ils viennent d'être affectés sur des postes quelquefois vacants de longues dates ? Parmi ces Inspecteurs, nous constatons aussi plusieurs affectations sur des postes de CMAT pris par défaut qui amènent le plus souvent une demande de mutation rapide. Quand arrêterons-nous de proposer des postes CMAT aux IET ?!

Les incidents de contrôle

L'année 2011 aura été particulièrement marquée en incidents de contrôle et en interventions d'employeurs, quelquefois extrêmement violents, n'acceptant pas le principe du contrôle.

La CFDT a toujours dénoncé ces attaques contre l'Inspection du travail. Les agressions pendant les contrôles, les interventions auprès des préfets ou du Ministre du Travail sont inacceptables. Elles ont pour principal objectif de contester l'intervention des Contrôleurs ou Inspecteurs du travail dans les entreprises. Mais aussi de contester leur indépendance quant aux suites à donner aux contrôles. Nous parlons finalement ici de l'effectivité du droit du travail. Effectivité qui doit être assurée par l'Etat conformément aux conventions internationales qu'il a signé.

A ce titre, nous ne pouvons pas ne pas évoquer l'affaire de l'Indre où deux Inspecteurs du travail sont mis en cause par le patronat. Vous connaissez la position très ferme des organisations syndicales qui demandent au Ministre d'affirmer un soutien public aux agents de l'Inspection du travail en rappelant les prérogatives de ce corps de contrôle. Nous vous renvoyons sur nos différents tracts, pétitions et communiqués. Qu'attendez-vous ?!

La situation économique est difficile. L'activité de l'Inspection du travail se complique forcément dans un tel contexte. Il est donc très urgent que le Ministre réaffirme les missions des agents du travail et des corps de contrôle.

Les réponses de l'administration

Sur le fonctionnement de la CAP

Le DAGEMO justifie le maintien de postes offerts uniquement en infra régional pour des raisons budgétaires. L'administration met en avant le fait que les régions les plus attractives en sureffectif ne doivent pas aggraver le déséquilibre et estime devoir « contrarier ce schéma naturel » en empêchant l'arrivée d'agents extérieurs aux Régions concernées par ces sureffectifs. Les postes ouverts à la vacance régionale sont faits pour cela et si l'on faisait disparaître cette modalité, cela signifierait que l'on ouvre plus aucun poste dans ces régions.

Le DAGEMO rappelle que les DIRECCTE doivent réfléchir à leur gestion en prenant en compte cette contrainte en vue de converger vers leur effectif de référence.

LE DAGEMO indique également que l'année 2012 serait moins tendue en termes d'effectif, la contrainte de l'année 2011 marquée par de nombreux retours des agents MDPH ayant disparu.

Sur la question des moyens des CAP

- **La transparence** : il faut obtenir des DIRECCTE qu'elles gèrent les mutations infra régionales de manière transparente. Ce besoin n'est pas toujours assuré.
- **La fluidité des mutations** : le DAGEMO indique qu'il n'est pas contre l'idée qu'il y ait davantage de CAP. Cependant, la mécanique de l'organisation d'une CAP étant complexe et longue, la DAGEMO doit étudier cette possibilité.

La DAGEMO indique que tous ces sujets seront discutés dans le cadre des réunions sur le dialogue social et ses modalités, réunions qui devraient se tenir dès le mois de janvier. La DAGEMO va donc y travailler.

Sur le nouveau système de formation et d'affectation des IET 2010

L'évaluation de la première promotion « nouvelle formule » va être conduite. Le DAGEMO estime qu'il y aura probablement des choses à revoir : des discussions s'engageront avec les organisations syndicales dès que la DAGEMO et l'INTEFP auront procédé à l'évaluation.

Si nécessaire, le système évoluera dès nouvelle promotion 2012.

Sur les Contrôleurs du Travail

- **Le NES+** : Le Ministre du Travail a saisi son homologue de la Fonction Publique sur le dossier du NES+. Nous aurons bientôt les détails de cette saisine. Le DAGEMO nous indique toutefois que la DGAFP serait très réservée !!!
- **S'agissant des promotions**, le DAGEMO n'exclue pas de faire la demande d'un plan de transformation d'emploi pour augmenter sensiblement, durant trois années, le nombre de promotion de Contrôleurs en Inspecteurs du travail.

Sur les agressions

Le DAGEMO nous indique que la Ministre Nadine Morano a fait une déclaration à l'assemblée nationale pour soutenir l'action de l'Inspection du travail. (Nous avons rappelé que nous attendions que ce soit le Ministre qui s'exprime publiquement – Il est évident que les propos de Madame Morano n'ont pas été, c'est le moins que l'on puisse dire, médiatiques...)

Concernant la situation des deux Inspecteurs de l'Indre, la Directrice de Cabinet proposera un courrier à la signature du Ministre du Travail adressé au MEDEF de l'Indre où seront rappelées les prérogatives de l'Inspection du travail. Le DAGEMO rappelle qu'en l'occurrence, les prérogatives de l'Inspection du travail n'ont pas été enfreintes.

Sur la PFR

La DAGEMO confirme que le nouveau système de prime sera appliqué aux Attachés et aux Inspecteurs du Travail dès le 1^{er} janvier 2012. Les services déconcentrés devraient procéder à la cotation de leurs postes en régions, d'ici mars ou avril. Les CTPR devront être saisis pour avis, ce que la CFDT avait réclamé en groupe de travail PFR.

Liste d'aptitude au grade d'Inspecteur du travail

La CFDT a fait examiner particulièrement les dossiers suivants :

- **Martine DELAGE (UT de Gironde)**
- **Daniel VICQUENAULT (UT Maine et Loire)**
- **Florence BOY (UT Haut Rhin)**
- **Philippe BLANCHARD (UT Hte Corse)**
- **Jean-Yves TSIMARINO (DT Mayotte)**

La CFDT cite également les dossiers Madame Eliane BRACOT (UT Gironde), Monsieur Gérard EYNAUD (DR PACA), Madame Nathalie JOX (DT Guyane), Bernadette SICART (UR Languedoc Roussillon), Madame Brigitte CRUSSON (DT Mayotte), Madame Christine LEGRIS (UT Territoire de Belfort), Madame Maryse ZELLNER (UT Allier), Véronique COUAILLER (UT Corse) , Madame Laurence OLIVIER (UR Nord - Pas de Calais), Yvette BUISSON (UT Nord-Valenciennes), Eliane CAILLIS (UT Hte Garonne).

Rang	NOM Prénom	Grade	Affectation
1	BON Christiane	CTCEX	DIRECCTE Ile de France - UT Val d'Oise
2	RABILLE Martine	CTCEX	DIRECCTE Pays de Loire - UT Vendée
3	JAOUEN Francis	CTCEX	DIRECCTE Bretagne - UT Morbihan
4	BEUFERT Pierrette	CTCEX	DIRECCTE Limousin - UT Creuse
5	BART Béatrice	CTCEX	DIRECCTE Provence – Alpes - Côte d'Azur UT Bouches-du-Rhône
6	JOLY Line	CTCEX	DIRECCTE Bourgogne - UT Nièvre
7	MAHOUX Martine	CTCEX	DIRECCTE Ile de France – UT Paris

Liste complémentaire :

1- Jean-Claude RONTEIX - DIRECCTE Aquitaine

2- Luc RAUCY - UT Lorraine

Les agents inscrits sur la liste complémentaire qui ne prendraient pas leur promotion en 2012 seront inscrits sur la liste d'aptitude 2013.

Commentaires

Ainsi que nous l'avons précisé lors de notre déclaration préalable et répété depuis tant d'années, les promotions proposées aux Contrôleurs du Travail relèvent de la charité et certainement pas d'une gestion acceptable du corps des contrôleurs. 1951 Contrôleurs du Travail pourraient être promus !

Néanmoins, suite à nos interventions cette année et les années précédentes, plusieurs agents ont été directement inscrits sur la liste d'aptitude. Ce qui prouve notre réelle efficacité.

Lorsque les organisations syndicales demandent l'examen des dossiers, l'administration s'engage à les étudier avec plus d'attention. Il est donc important que vous saisissiez la CFDT afin de nous permettre de bien connaître votre dossier et de le défendre devant l'administration. N'hésitez donc pas à nous contacter.

Vote du Tableau : POUR : Adm. 7 CONTRE : SUD+CGT+SNU ABSTENTION : CFDT

Tableau d'Avancement au grade de Directeur du travail

La CFDT a demandé l'étude des dossiers suivants(ordre alphabétique) :

- **Mauricette BARTHELEMY (GIR)**
- **Marie-Pierre DURAND (UT Oise)**
- **Annie HUMBERT (INTEFP)**
- **Frédéric LAISNE (UR Languedoc Roussillon)**
- **Patrick MARTIN (DT Guyane)**
- **Madeleine THEVENIN (UT Allier)**

RANG	NOM	AFFECTATION
1.	SERRES Isabelle	DIRECCTE PACA – Unité Territoriale du Var
2.	DUBOIS Joël	DIRECCTE Midi-Pyrénées
3.	LESTRADE Christine	DIRECCTE Aquitaine- Unité territoriale des Pyrénées Atlantiques
4.	MONTIGNY Carine	DIRECCTE Champagne-Ardenne – Unité territoriale de la Marne
5.	ROBERT Alain	DIRECCTE Bretagne – Unité territoriale des Côtes d'Armor
6.	TROTIN Evelyne	DIRECCTE Ile de France – Unité territoriale des Hauts de Seine
7.	ROSE Hubert	Direction Générale du Travail
8.	CASTAIN Nadia	Délégation régionale aux droits des femmes de Picardie
9.	DULAURIER Pascal	DIRECCTE Pays de Loire
10.	MARCHAIS Michèle	DIRECCTE Centre
11.	BEAUROY Léandre	DIECCTE Martinique
12.	LUBAC Paul	DIECCTE Mayotte
13.	MOREAU France -Lise	DIECCTE Guadeloupe
14.	MARTIN- SAINT-LEON Véronique	DIRECCTE Auvergne- Unité territoriale de l'Allier
15.	LACOUR Robert	Détachée à l'ASP
16.	BOIREAU Eric	DIRECCTE Bretagne

RANG	NOM	AFFECTATION
17.	CAROLE-CLEDELIN Marthe	DIRECCTE Picardie
18.	DUMONS Agnès	DIRECCTE Ile de France – Unité territoriale de Paris
19.	GIBERT Elisabeth	DIRECCTE Franche Comté
20.	RAMACKERS Paul	DIRECCTE Languedoc-Roussillon – Unité territoriale du Gard
21.	LANDAES Jean-Claude	DIRECCTE Nord- Pas de Calais
22.	BADIOU Laurent	DIRECCTE Rhône-Alpes
23.	DUBOS Régis	Ministère de l'agriculture
24.	HEUDE Gilles	Détaché ANACT
25.	BEPOIX Valérie	DIRECCTE Alsace
26.	GONIN Agnès	INTEFP
27.	SAJOT Jérôme	Direction Générale du Travail
28.	PLOUVIEZ-DIAZ Françoise	DIRECCTE Haute Normandie – Unité territoriale de Seine Maritime
29.	COUPARD Philippe	DIRECCTE Rhône Alpes
30.	DURAND Marie-Pierre	DIRECCTE Picardie- Unité territoriale Oise
31.	ROYER Jean-Marc	DIRECCTE Midi-Pyrénées UT
32.	LIMACHER Francis	DAGEMO

Les promotions de rang 1 à 9 sont inscrites sur le tableau d'avancement pour la deuxième année consécutive. De plus 6 autres agents figurent sur le tableau pour avoir pris des postes de responsable d'unité territoriale ou de SG ou de responsable de pôle courant 2011.

Commentaires :

Nous avons donc peu de marge de manœuvre dans la mesure où le tableau ne pouvait comporter que 32 personnes par rapport aux ratios imposés. La CFDT a dénoncé le peu de possibilités d'obtenir un nombre plus important d'agents sur le tableau et s'est interrogée sur le fait d'avoir un nombre suffisant d'agents promus pour prendre des postes qui requerront le grade de DT en 2012, du fait des départs en retraite fin 2011 et courant 2012. Le DAGEMO va examiner la question afin de voir les possibilités d'augmenter les ratios permettant d'avoir un tableau plus conséquent l'an prochain. La CFDT a demandé de sortir plusieurs dossiers qui ont été lus en séance.

Suite à nos interventions de cette année et des années précédentes, plusieurs agents ont été directement inscrits sur la liste d'aptitude.

Lorsque les organisations syndicales demandent l'examen des dossiers, l'administration s'engage à les étudier avec plus d'attention. Il est donc important que vous saisissiez la CFDT afin de nous permettre de bien connaître votre dossier et de le défendre devant l'administration. N'hésitez donc pas à nous contacter.

Vote du Tableau : POUR : Adm. CONTRE : 1 ABSTENTION : 1

Tableau d'Avancement au grade de Directeur Adjoint du travail

La CFDT a fait examiner particulièrement les dossiers suivants (par ordre alphabétique) :

- **Jean-Louis BORREL** (UT Savoie)
- **Grégory FERRA** (UT Cher)
- **Régis GRIMAL** (UT Aveyron)
- **Max MASSE** (INTEFP)
- **Régis PARAYRE** (UT Creuse)
- **Agnès TOULLIEUX** (Détaché Ministère Culture)
- **Niklas VASSEUX** (UT Paris)

RANG	NOM	AFFECTATION
1.	GARCIN Emmanuelle	DIRECCTE Aquitaine - UT du Lot et Garonne
2.	GOURDIN BERTIN Hugues*	DIRECCTE Centre - UT Indre et Loire
3.	MISTROT François	DIRECCTE Poitou Charente - UT des Deux Sèvres
4.	DECOBECQ Michel	DIRECCTE Midi Pyrénées - UT de l'Ariège
5.	ACCHIARDI Claude	DIRECCTE PACA - UT des Alpes Maritimes
6.	CASPAR Yves	DIRECCTE Alsace - UT du Bas Rhin
7.	QUEGUINER Isabelle	DIRECCTE Bretagne - UT du Morbihan
8.	GLAS Agnès	DIRECCTE Rhône Alpes
9.	LARBRE Stéphane	DIRECCTE Champagne Ardenne
10.	LASSERRE CATALA Patrick	DIRECCTE Aquitaine - UT des Landes
11.	ARON Marc	DIRECCTE Alsace - UT du Haut Rhin
12.	AOUAR Mustapha	DGEFP
13.	MARCELJA Stanislas	DIRECCTE PACA - UT des Bouches du Rhône
14.	AVIGNON Hélène	DIRECCTE Bretagne - UT d'Ille et Vilaine
15.	LE GAILLARD Jean Bernard	DIRECCTE Bretagne - UT des Côtes d'Armor
16.	PREAUX Chantal	DIRECCTE Ile de France - UT de Paris
17.	PASCO MARTIN Chrystele	DIRECCTE Basse Normandie - UT du Calvados
18.	LEBAIL VOISIN Anne	DIRECCTE PACA - UT des Alpes Maritimes
19.	LIBAUD MAYERE Frédérique	DIRECCTE Rhône Alpes
20.	FAURY Michelle	DIRECCTE Languedoc Roussillon - UT du Gard
21.	GARDIES Jean-Louis	Détaché Nouvelle Calédonie
22.	BOST Monique	DIRECCTE Ile de France - UT de Seine Saint Denis
23.	BRUNET Michel	DIRECCTE Champagne Ardenne
24.	SAINT BLANCAT Corinne	DIRECCTE des Pays de la Loire - UT de la Vendée
25.	INCORVAIA Fulvio	DIRECCTE Midi Pyrénées - UT de Haute Garonne
26.	CARTIER Stéphane	DIRECCTE Centre
27.	MUTSCHLER Gabrielle	DIRECCTE Alsace - UT Bas Rhin
28.	CHADUIRON Eliane	DIRECCTE de Rhône Alpes - UT de Haute Savoie
29.	GERVAIS Brigitte	DIRECCTE Poitou Charente
30.	GRIACHE Anne	DIRECCTE PACA - UT des Alpes Maritimes
31.	MERCADER Pierre	DIECCTE Réunion

RANG	NOM	AFFECTATION
32.	ARPIN Nelly	DIRECCTE Franche Comté - UT Territoire de Belfort
33.	MERCIER Cécile	DIRECCTE Bourgogne - UT Saône et Loire
34.	FARA Christine	DIRECCTE Haute Normandie - UT de l'Eure
35.	ALBERTI Angélique	DIRECCTE Lorraine - UT Meurthe et Moselle
36.	AGOSTINI Jean Paul	INTEFP
37.	BUFFET Martine	DIRECCTE Bretagne
38.	TARLEE BROUSTAIL Florence	DIRECCTE Nord Pas de Calais - UT du Pas de Calais
39.	BRUNAUD Bernadette	DIRECCTE Limousin - UT de la Corrèze
40.	NIETO Chantal	DIRECCTE Languedoc Roussillon - UT de l'Hérault
41.	GROSSIN Elisabeth	DIRECCTE Aquitaine - UT de la Gironde
42.	DRUOT LHERITIER Evelyne	DIRECCTE Auvergne - UT du Cantal
43.	THOMAS Jérôme	SGAR Midi Pyrénées
44.	BAILLON Elisa	DIRECCTE Ile de France
45.	LEGRAND Hervé	DIRECCTE Ile de France - UT Paris
46.	ARCELIN Bruno	DIRECCTE Nord Pas de Calais - UT du Nord Lille
47.	BARRAS Catherine	DIRECCTE Ile de France - UT des Hauts de Seine
48.	SIMON Hélène	DIRECCTE Midi Pyrénées - UT du Tarn
49.	MEDJANI Laure	DIRECCTE Aquitaine - UT Gironde
50.	BONIN Laurence	DIRECCTE Bourgogne - UT Côte d'Or
51.	HERRIG Stéphanie	DIRECCTE Languedoc Roussillon - UT de l'Aude
52.	FRANCOIS Thierry	DIRECCTE Centre
53.	OSTER Patrick	DIRECCTE Lorraine - UT Meurthe et Moselle
54.	PHILIBERT Marie Elise	DIRECCTE Rhône Alpes - UT du Rhône
55.	FERRIGNO Annick	DIRECCTE PACA
56.	PREDOUR Fabrice	DIRECCTE Pays de la Loire - UT Mayenne
57.	FRONTIN Gwénaél	DIRECCTE Pays de la Loire - UT de la Loire Atlantique
58.	BORREL Jean Louis	DIRECCTE Rhône Alpes - UT de la Savoie
59.	LUET Marie France	DIRECCTE Ile de France - UT des Yvelines
60.	LAMAIRE Stéphane	DIRECCTE Ile de France - UT de Paris
61.	GACHET Marie Françoise	DIRECCTE Rhône Alpes - UT du Rhône
62.	GIRARDET Christophe	DIRECCTE Bourgogne
63.	HAUBRY Xavier	DIRECCTE Ile de France - UT des Hauts de Seine
64.	CHAMBAULT Christiane	DIRECCTE Ile de France - UT de Paris
65.	LEJEUNE Nicole	Comité d'Histoire
66.	DU CREST Aline	DIRECCTE Ile de France - UT de Paris
67.	DESILLE LEGAY Pascal	DIRECCTE Aquitaine – UT Lot et Garonne
68.	MASSE Max	INTEFP
69.	TOULLIEUX Agnes	Ministère Culture
70.	CATALA Sylvie	Mairie de Paris
71.	PECANTET Bernard	DIRECCTE Midi-Pyrénées – UT Haute Pyrénées
72.	RAMBAUD Françoise	DIRECCTE Ile de France – UT Paris
73.	GRIMAL Régis	DIRECCTE Midi-Pyrénées – UT Aveyron
74.	CHABBERT Isabelle	DIRECCTE Ile de France
75.	MAQUINGHEM Sophie	DIRECCTE Nord Pas de Calais (détachée)

Les promotions de rang 1 à 21 sont inscrites sur le tableau d'avancement pour la deuxième année consécutive.

Commentaires

Suite à nos interventions de cette année et des années précédentes, plusieurs agents ont été directement inscrits sur la liste d'aptitude, ce qui prouve notre réelle efficacité.

Lorsque les organisations syndicales demandent l'examen des dossiers, l'administration s'engage à les étudier avec plus d'attention. Il est donc important que vous saisissiez la CFDT afin de nous permettre de bien connaître votre dossier et de le défendre devant l'administration. N'hésitez donc pas à nous contacter.

**Vote du Tableau : POUR : Adm. + CFDT
CONTRE : CGT**

Mutations des Directeurs du travail

UR : Unité régionale de la DIRECCTE - UT : Unité Territoriale de la DIRECCTE

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
UR Bourgogne Adjoint pôle 3 ^E	PICCINELLI Pascale	UT 70		2
UR Ile de France Chef de cabinet	PORTMANN Philippe	DGP		2
UT de Paris Directeur de secteur	THERY Michel	MAD SGAR Pays de Loire		1
UT des Yvelines Resp serv emploi	LACHAUD Didier	Ministère de l'écologie		2
UT Val de Marne Resp serv emploi	MICHAUX Marie-Annick	DARES		1

Mutations des Directeurs Adjoints du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
UT de Saône et Loire Pôle Travail	FARRUGIA Eric	UT 71	SV	3
UR Centre Pôle travail	Poste retiré		Poste retiré	2
UR Ile de France Animation Travail	Poste retiré		Poste retiré	2
UR Ile de France SPE	Pourvu en attaché		Pourvu en attaché	1
UR Ile de France Relation de travail	LAPEYRE Catherine	UR Ile de France	CAP non compétente car candidature interne	2
UR Ile de France Unité FSE	BENAKCHA Dalila	UT 76	TA N°24	1
UR Midi Pyrénées Chef service FSE	ANTOMORI Jean-louis	UT 81		2
UT Pas de calais Animation IT	Non pourvu		A revoir pour Mme TONUS Séverine	2
UT Maine et Loire Pôle Travail	MANCEAU Christelle	UT 53	SV TA N° 17	2
UT Maine et Loire Animateur territorial	Pourvu par un Attaché		Pourvu par un attaché	1
UT de la Somme Travail	Non pourvu		Non pourvu	1
UT de la Somme Emploi	POIRET Laetitia	UT 80	TA N° 35	1

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
INTEFP Directeur des Etudes	MARTIN BALTAR Georges	UT 71	Contre : CFDT+CGT Pour : Adm Pour CHARRA René : CFDT+CGT Contre : Adm	2
DIECCTE Guadeloupe Resp. Pôle T	BALIN Christian	DIECCTE Guadeloupe	TA N°44	2

Mutations des Inspecteurs du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
UR Aquitaine FSE	MARNIER Emilie	UT 86		3
UT Loir et Cher Animation Territoriale	Pourvu en Attachés		Pourvu en Attachés	3
UR Centre SRC	COULBEAUT Damien	UT 60		2
UT Paris Resp AME	CHABBERT Isabelle	UR Ile de France		2
UT Hauts de Seine SCT	LEY Marie-Cécile	UT 68		1
UT Hauts de Seine Section	PETITBON Hervé	UT 77		5
UR Languedoc Roussillon Pôle 3^E	Poste pourvu en interne		Poste pourvu en interne	2
UT Manche Section	LE ROY Karine	UT 14		1
UT Mayenne Section	HADIDEN Kamel	UR Corse		2

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
UT Bouches du Rhône GDC	Poste retiré		Pour FLORNOY Aude Pour : OS Contre : Adm.	2
DGT DASC2	FLEURANCE Sophie	UT 94	Pour : Adm. Abst : CGT Contre : CFDT+ SNU	
DGT DASC2	Non vacant		Non vacant	5

Recours individuels

La CAP a eu à traiter un recours individuel. La CFDT ne publie pas les débats, ni les résultats des demandes individuelles par soucis de confidentialité.

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

Jacques Roger – UT du Cher
Frédéric Laisné – UR Languedoc Roussillon
Marie-France Renzi – UR Lorraine
Christel LAMOUREUX – UT Paris

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✂ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT – 8bis rue Lecuirot – 75014 PARIS
Tél : 01 40 52 02 11 – Fax : 01 40 52 02 19 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr